



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2021-02-D-29-fr-1

Orig. : FR



## **Décisions de la réunion du Conseil d'inspection secondaire des 8 et 9 février 2021 à Bruxelles**

---

Réunion des 8 et 9 février 2021 – En ligne

Approuvées par la voie de la Procédure écrite N°2021/9 le 22 mars 2021<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Document référence : 2021-02-D-1-fr-2

### **III.C. BACCALAURÉAT EUROPÉEN**

#### **2. Assurance qualité des épreuves écrites et orales du Baccalauréat européen 2021 - Procédure - 2021-01-D-2-en-1 – L. DAMKJAER**

Dans l'attente d'une décision de la part de la Présidence du Baccalauréat européen quant aux mesures liées à l'organisation des examens oraux pour le Baccalauréat 2021, le C.I.S approuve uniquement la partie dédiée aux examens écrits. Le C.I.S propose également, qu'en fonction de la situation, le nombre de jours de présence pour les écrits soit réévalué d'ici le mois de mai au plus tard.

En ce qui concerne la procédure pour les examens oraux, le suivi devra être assuré si la décision de la Présidence du Baccalauréat européen penche pour la conservation d'un examen oral.

Le C.I.S recommande également que le rôle des inspecteurs en tant que vice-président soit rappelé aux examinateurs internes et externes.

#### **3. Assurance qualité des sujets des épreuves écrites du Baccalauréat 2021 - 2021-01- D-4-en-1 - E. RUDOMINO**

Le C.I.S. approuve le document d'Assurance qualité des sujets des épreuves écrites du Baccalauréat 2021 et demande à tous les Inspecteurs de vérifier que la description relative à leur(s) matière(s) correspond bien au programme en vigueur pour le Baccalauréat européen 2021. Les GT par niveau de langue doivent vérifier que la description des épreuves dont ils sont responsables est correcte. Le document finalisé sera communiqué aux écoles après son approbation.

Il sera transmis pour information au C.P.M. et au C.S.

#### **4. Critères des Ecoles européennes pour l'évaluation des épreuves orales du Baccalauréat 2021 - 2021-01-D-3-en-1 - L. DAMKJAER**

Dans l'attente de la décision qui sera prise par la Présidente du Baccalauréat européen en ce qui concerne les épreuves orales du Baccalauréat européen 2021, le C.I.S. approuve le document « Critères des Ecoles européennes pour l'évaluation des épreuves orales du Baccalauréat 2021 » qui doit cependant encore être adapté, notamment sur le plan de l'application de la nouvelle échelle de notation. Quelle que soit la décision qui sera prise quant aux oraux, l'Unité Baccalauréat européen demande aux Inspecteurs de bien vouloir vérifier les critères relatifs à leur(s) matière(s) et de transmettre l'adaptation de ces critères dans les plus brefs délais. Il est donc rappelé aux Inspecteurs la nécessité de finaliser les critères d'évaluation ainsi que des feuilles de notation pour les oraux. Toutes les traductions des critères et des lignes directrices n'ont pas encore été délivrées. Le document, adapté, pourra désormais être présenté aux réunions pédagogiques d'octobre et non plus à celles de février, échéance trop lointaine pour répondre aux besoins pédagogiques couverts par ce document. Pour les sujets harmonisés, les matières linguistiques (L1, L2, L3 et L4) doivent faire l'objet d'une présentation et d'un contenu harmonisés. L'Unité

Baccalauréat européen transmettra aux Inspecteurs l'original des critères par niveau de langue, pour adaptation par les Inspecteurs concernés.

Il est rappelé que, pour les matières linguistiques, il existe un seul modèle de feuille de notation avec des critères harmonisés pour chaque niveau de langue. Il est important que chaque Inspecteur s'en tienne au modèle d'évaluation harmonisé sans fournir aux examinateurs de plus amples critères sortant du cadre défini conjointement.

Le document sera transmis pour information au C.P.M. et au C.S

**7. Dispositions particulières pour les élèves de S5 pour le Baccalauréat européen 2023 - 2021-01-D-23-en-1 - A. YILMAZ**

Le C.I.S. approuve le document de Dispositions particulières pour les élèves SEN de 5<sup>ème</sup> année pour le Baccalauréat européen 2023.

Par ailleurs, le C.I.S recommande qu'il soit également pris en compte, pour le futur, l'impact sur le déroulement des examens écrits que pourraient avoir les demandes de temps de repos qui sont depuis quelques années croissantes.

**8. Révision du document « Proposition du sous-groupe de travail “Assurance qualité – LI” relative à la “Structure harmonisée des épreuves écrites et orales de LI au Baccalauréat européen” » - 2020-01-D-41-fr-3 – L. DAMKJAER**

Lors de sa réunion de février 2020, le C.I.S. a approuvé le document « Propositions du sous-groupe de travail “Assurance qualité L1” sur la “Structure harmonisée de l'examen écrit et oral de Langue I du Baccalauréat européen” » en vue de son entrée en vigueur en S7 dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020 (réf. 2020-01-D-41-fr-2).

En décembre 2020, le groupe de travail a jugé nécessaire de clarifier les règles concernant la nature du texte (point 5, page 5) lors de l'épreuve orale : « *Le nombre de textes littéraires et non littéraires doit être équilibré* ».

L'annexe II du document a également été adaptée. Le calendrier pour l'entrée en vigueur a été revu en fonction de la nouvelle proposition.

Le C.I.S approuve les modifications proposées ci-dessus en vue de leur entrée en vigueur en S7 au 1<sup>er</sup> septembre 2021 – Baccalauréat de juin 2022.

Le document sera transmis au C.P.M et au C.S pour leur parfaite information.

### **III.F. AUTRES POINTS**

- 2. Inspecteurs qui quittent le Système des Ecoles européennes:**
- Nominations des responsables de matières
  - Remplacement dans les Groupes de travail - 2021-01-D-43-en-1  
L. MUNKÁCSY

**Le C.I.S approuve la nomination des inspecteurs responsables des matières suivantes :**

<b>Russe</b>	<b>:</b>	<b>M. GIURUMESCU</b>
<b>Morale non confessionnelle</b>	<b>:</b>	<b>Mme VERMEIRE (présidente), assistée de M. ROME (vice-président)</b>
<b>Harmonisation planning pédagogique</b>	<b>:</b>	<b>présidente : Mme DUCATEZ (primaire) – inspecteur à nommer pour le secondaire (vice-président)</b>
<b>Inspections d'établissement</b>	<b>:</b>	<b>Inspecteur primaire à nommer</b>
<b>Education artistique</b>	<b>:</b>	<b>Candidat volontaire : M. COENEN à la condition qu'un inspecteur reprenne la Chimie</b>